

ORDRE DU JOUR - CONSEIL MUNICIPAL DU 13/10/2023.

Convocation a été adressée à chacun des conseillers municipaux, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

- 1-** Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2023 et du procès-verbal de la séance du 09 octobre 2023.
- 2-** Désignation du référent déontologue des élus de la commune et approbation de la convention d'assistance et de conseil avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique des Bouches-du-Rhône.
- 3-** Approbation de la convention de stage pratique en faveur des demandeurs d'emploi avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique des Bouches-du-Rhône.
- 4-** Augmentation de la prise en charge communale des titres-restaurants.
- 5-** Définition des missions et des rémunérations des vacances.
- 6-** Remboursement des frais liés aux déplacements des agents communaux.
- 7-** Modification de la liste des emplois du personnel municipal.
- 8-** Création de deux postes dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC).
- 9-** Mise à jour du cadre des astreintes des agents de la collectivité.
- 10-** Dissolution du syndicat intercommunal à vocation unique de gestion du relais petite enfance « les Collines ».
- 11-** Décision modificative n°2 du budget de la commune pour l'exercice 2023.
- 12-** Admissions en non-valeur de côtes irrécouvrables.
- 13-** Fixation des tarifs de reprographie des autorisations d'urbanisme.
- 14-** Participation de la commune aux transports des sorties scolaires pour l'année scolaire 2023/2024.
- 15-** Participation de la commune aux classes de découverte.
- 16-** Approbation de la convention de mise en œuvre du système national d'enregistrement des demandes de logement locatif social avec le Préfet des Bouches-du-Rhône.
- 17-** Signature d'une convention de servitude avec ENEDIS sur la parcelle AZ 60.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Mise à disposition d'un agent titulaire auprès de la commune d'Auriol sur un poste à temps complet, pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} novembre 2023.